

INTÉGRATION L'historien Marc Perrenoud a étudié la manière dont la population juive a trouvé sa place à La Chaux-de-Fonds à partir du 19^e siècle. Quels parallèles avec aujourd'hui?

De l'exclusion à l'égalité des droits

STÉPHANE DEVAUX

Les juifs hier, les musulmans aujourd'hui. Comment les communautés religieuses s'intègrent-elles dans leur nouvel environnement?

L'historien neuchâtelois Marc Perrenoud s'est penché sur le cas de la population juive de La Chaux-de-Fonds au 19^e et dans la première moitié du 20^e siècle. Il en parle mardi au Club 44, dans une conférence qu'il partage avec Céline Maye, responsable du Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel. Laquelle abordera, elle, la situation actuelle, avec l'arrivée de populations de confession musulmane. On dit que l'histoire ne se répète pas. On ne peut pourtant s'empêcher de voir certaines analogies. Les explications de l'historien.

Marc Perrenoud, l'histoire des juifs dans le canton de Neuchâtel commence vraiment au 19^e siècle?

On en trouve déjà quelques mentions dès le Moyen Âge, mais c'est surtout après 1833 que le mouvement se développe. Avant la révolution radicale, la population juive vit encore sous un régime d'exclusion, que ce soit pour le logement ou pour le droit de scolariser les enfants.

Et c'est en 1848 qu'ils acquièrent les mêmes droits que le reste des Neuchâtelois?

Non, car la Constitution fédérale garantit des droits aux seuls chrétiens. Dans le canton, les juifs n'ont pas le droit de posséder des immeubles. En 1849, on fait une exception à La Chaux-de-Fonds pour une famille juive, mais cela reste un cas unique. Pendant longtemps, ça a été la seule maison de la ville dont le propriétaire était juif. On a d'ailleurs baptisé le quartier «rue de Jérusalem», nom qui subsiste aujourd'hui. Ces restric-

ET LES STÉRÉOTYPES?

Peut-on tirer des parallèles entre la situation avec les juifs au 19^e et celle des musulmans aujourd'hui? Pour Marc Perrenoud, il y a d'abord une grande différence statistique. «La population juive n'a jamais été aussi importante que la population musulmane d'aujourd'hui. Mais on sait aussi que l'antisémitisme ou l'islamophobie ne sont pas en lien avec le nombre. C'est plutôt une question de perception et de peur de l'autre.»

Dans un cas comme dans l'autre, la notion de communauté semble peu appropriée aux yeux de l'historien. «La population musulmane est aussi très hétérogène, ce d'autant qu'elle est issue de pays aux cultures et aux traditions très différentes, dans un bassin de recrutement bien plus large que pour les juifs du 19^e.» Parler de communauté supposerait une identité profonde, ce qui est loin d'être le cas.

Enfin, Marc Perrenoud relève que les nouveaux arrivants sont souvent victimes de stéréotypes. «Et c'est intéressant de voir comment les stéréotypes évoluent au cours de l'histoire.»



La synagogue de La Chaux-de-Fonds, qui fête cette année ses 120 ans, a été construite uniquement avec des pierres suisses, ce qui témoigne d'une forte volonté d'assimilation de la part de familles venues pour la plupart d'Alsace, voire de Lorraine. DAVID MARCHON

tions ont été rayées en 1866. Et la Constitution de 1874 garantit la liberté de culte.

La majorité d'entre eux étaient d'origine française. Est-ce exact?

D'Alsace et de Lorraine, principalement. Il y a eu dans la seconde moitié du 19^e un mouvement migratoire le long de l'Arc jurassien. Cela correspond aussi au moment où ces populations quittaient le monde rural pour les villes. En 1871, après la victoire du Reich, on a aussi observé un afflux de ceux qui ne voulaient pas devenir Allemands. Même si, petit à petit, on assiste à un élargissement du bassin de «recrutement», avec l'arrivée de familles d'Europe de l'Est, les familles françaises sont toujours restées les plus nombreuses. Selon une enquête de 1924, sur 171 familles, 153 étaient d'origine française.

Par rapport à l'ensemble de la population neuchâteloise, que représentent-elles?

La proportion de juifs dans le canton est toujours restée inférieure à 1%. En 1900, à La Chaux-de-Fonds, ils représentent 2,6% du total des habitants. En valeur absolue, un peu plus de 1000 personnes.

Au terme de communauté juive ou israéliite, vous préférez celui de population. Pourquoi?

Parce que cet aspect communautaire ne correspond pas à la réalité. Cela signifierait que tous les juifs étaient identiques. Or, il y a toujours eu une grande hétérogénéité dans cette population, qui a encore été renforcée par le phénomène d'intégration. Notamment par les mariages mixtes. Alors qu'il n'y en a aucun en 1880, on en recense 53 en 1950. Et cela va de pair avec un affaiblissement des convictions reli-

gieuses et des pratiques culturelles. Avec les années, la fréquentation de la synagogue diminue.

Aucune trace d'antisémitisme dans la population chaux-de-fonnaire «autochtone»?

Si, même si cela n'a pas débouché sur des événements graves. Il faut quand même relever l'émeute Bièler de 1861 et des tensions en 1885, qui ont d'ailleurs retardé la construction de la synagogue, achevée en 1896. On peut voir deux sources à cet antisémitisme. D'abord un antijudaïsme chrétien. Puis une forme d'antisémitisme que je qualifierais d'horloger, lié au mythe du Montagnon qui a créé l'horlogerie et qui, seul, peut revendiquer cet héritage. Des familles juives seraient donc incapables de produire des montres! Or, cela change à partir de la crise de 1876, qui voit le développement de la concurrence américaine, où l'on se met à fabriquer des montres de manière industrielle. Ce sont des familles juives, les Hirsch, Braunschweig, Blum, Schwob, Dittscheid, qui ont lancé le processus d'industrialisation et de modernisation.

Ces patrons horlogers ont aussi contribué à l'essor culturel de la ville.

Effectivement. Ils ont par exemple aidé à la création du Musée international d'horlogerie. De manière générale, ils ont joué un rôle important dans l'essor culturel et sportif de La Chaux-de-Fonds. On pourrait citer le Club 44, fondé par l'industriel Georges Braunschweig. Ou les familles juives qui sont à l'origine des premières réalisations du Corbusier.

Parmi les personnalités marquantes, il y a le rabbin Jules Wolff.

Né en Lorraine, il est devenu rabbin à La Chaux-de-Fonds en 1888 et il y est resté 60 ans, jusqu'en 1948! A travers ses écrits, on peut suivre toute l'évolution des idées. Pour lui, qui érige la Révolution française en modèle, les Israélites doivent s'assimiler aux Etats-nations. A La Chaux-de-Fonds, il insiste aussi sur la nécessité, pour les grandes familles juives, de développer des activités de bienfaisance et philanthropiques, pour éviter qu'on les traite d'affairistes.

Il est d'ailleurs très virulent à la fin du 19^e siècle, contre le mouvement sioniste.

Pour lui, l'action politique doit se faire dans le cadre des Etats où ils vivent et Israël ne doit pas devenir un Etat de plus. En fait, c'est l'attitude adoptée par la majorité des rabbins français de l'époque.

Une attitude qui va progressivement évoluer.

Oui, dès la Première Guerre mondiale, lorsque sont connues les persécutions des juifs

en Europe centrale. Puis, évidemment, lors de la Shoah. On estime qu'en 1938, les juifs de La Chaux-de-Fonds sont partagés en trois groupes. Un tiers défend le sionisme, un tiers le désapprouvent et le troisième sont indifférents. Dès 1943, le premier groupe devient majoritaire.

En réalité, c'est toute la population chaux-de-fonnaire qui réagit aux horreurs du régime nazi.

Oui. J'ai juste un exemple à ce sujet. En été 1942, lors de la rafle du Vél' d'Hiv à Paris, «La Sentinelle», quotidien socialiste, publie un article où il la compare à une Saint-Barthélemy moderne. Ce qui lui avait d'ailleurs valu une remise à l'ordre par la Division presse et radio de l'armée... ●

INFO

Intégration des communautés religieuses à La Chaux-de-Fonds: Conférence de Céline Maye et Marc Perrenoud, mardi 18 octobre, 20h15, Club 44, La Chaux-de-Fonds. Aussi en lien avec Neuchâtois 2016, «Laïcité et pluralité religieuse, quels regards?».

Cimetière et abattage

Parmi les pierres d'achoppement entre juifs et non-juifs à La Chaux-de-Fonds, Marc Perrenoud cite la question du cimetière et celle de l'abattage rituel.

La volonté des Israélites d'enterrer leurs morts pour l'éternité ne permet pas leur ensevelissement dans le cimetière de La Chaux-de-Fonds, où les concessions pour les tombes sont limitées dans le temps. A l'époque, la solution est venue de la commune (alors indépendante) des Eplatures, qui a été d'accord de vendre une partie de son terrain pour en faire un cimetière israélite, inauguré en 1872.

En 1893, une initiative populaire demandant l'interdiction de l'abattage rituel des animaux est approuvée par une majorité du peuple suisse. Mais la Suisse latine, elle, rejette cette initiative. A l'exception notoire de La Chaux-de-Fonds, qui, elle, l'accepte. Est-ce dû à la grosse minorité germanophone qui vit alors dans la Métropole horlogère? Selon Marc Perrenoud, ce peut être un élément d'explication. Mais sans doute pas le seul. ●

BAS-DU-REYMOND Des blocs pour rester sur la bonne voie

Amovibles, mais durs et solides. Les éléments que les Ponts et chaussées vont installer sur le giratoire du Bas-du-Reymond, à l'entrée de La Chaux-de-Fonds, ne seront pas de ceux qu'on peut ignorer. Le but? Forcer les automobilistes arrivant de Neuchâtel, via les tunnels sous La Vuodes-Alpes, à choisir la bonne voie. Et à y rester...

Petit cours de conduite: celui qui, de là, souhaite se rendre au Locle, par le boulevard de la Liberté, devrait utiliser la voie de gauche. A contrario, celui qui quitte le giratoire par la rue de l'Hôtel-de-Ville (direction Bâle-Bienne) doit rester à droite. Or, de nombreux usagers se rangeant sur cette voie poursuivent dans le giratoire jusqu'à la sortie «boulevard de la Liberté». Résultat: ceux qui tentent d'entrer dans le giratoire depuis la rue de l'Hôtel-de-Ville sont bloqués. Au point tel qu'aux heures de pointe, la file s'allonge.

Cyclistes avec piétons

C'est donc pour «optimiser l'utilisation des deux voies en sortie du tunnel» et pour améliorer la sécurité générale que les Ponts et chaussées vont réaménager les lieux, en posant des blocs de béton, mais aussi en modifiant certains marquages au sol. Ce qui entraîne des changements aussi pour les cyclistes: ils pourront utiliser les chemins pour piétons, qui ont été élargis dans ce but. Cette décision, qui peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours, a été rendue publique dans la «Feuille officielle» de ce vendredi. ● SDX

AMNÉSIA CLUB Ouverture briguée jusqu'à 6h du mat

L'Amnésia Club, discothèque qui a succédé au Prestige à La Chaux-de-Fonds, demande une autorisation pour une prolongation permanente d'ouverture jusqu'à 6h. La mise à l'enquête vient de paraître dans la «Feuille officielle».

«Car bars et discothèques sont tous à la même enseigne», explique Julien Monnier, responsable des tâches administratives au sein du trio qui a repris l'affaire en février dernier. «L'heure de fermeture est pareille pour tous: 2h du matin. Ce qui est fort embêtant pour les discothèques, car c'est justement quand les cafés, brasseries et autres ont clos leurs portes que les gens se dirigent vers les discothèques! D'où notre démarche.»

Cela dit, les trois repreneurs, au bénéfice d'une riche expérience lausannoise, ne craignent pas trop d'éventuelles oppositions. «Car, dès le départ, nous avons immédiatement mobilisé un effectif important d'agents de sécurité. Cinq au total. Dont trois d'abord assurés jusqu'à 1h, puis les cinq ensemble.»

En attendant, ils répartissent sur les week-ends les 36 autorisations par année accordées par les autorités pour renvoyer l'heure de fermeture à 5 heures. ● SFR